



Séance du Conseil communal du 18 juin 2019

## CONSEIL COMMUNAL

DE

### 1148 L'ISLE Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal du 18 juin 2019

**Point 1. Statutaire.** La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 40 Conseillers-ères, 4 Conseillers-ères excusés-es et 1 Conseiller absent. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Point 2. Election du bureau.**

Mme Céline Kaeser, Vice-Présidente, est invitée à présider la séance du Conseil communal, afin de procéder à l'élection du Président pour l'année législative à venir. M. Jürg Hostettler, candidat, est élu Président du Conseil communal.

Le Conseil communal procède ensuite à l'élection au poste de Vice-Président-e. Mme Céline Kaeser, candidate, est élue Vice-Présidente du Conseil communal. Le conseil communal élit ensuite Mme Isabelle Décosterd, Conseillère, et M. Paul Hutzli, Conseiller, au poste de scrutatrice-eur. M. Arnaud Cloux, Conseiller, et M. Denis Baudat, Conseiller, sont élus au poste de scrutateurs suppléants.

#### **Point 3. Comptes 2018 et Rapport de gestion.**

M. Sylvain Chenuz, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion concernant les comptes communaux 2018.

M. Jürg Hostettler, Président, propose de passer les comptes en revue poste par poste. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande si l'on peut poser des questions sur les pages de 1 à 8. M. Jürg Hostettler, Président, lui répond qu'après avoir passé les postes des comptes communaux en revue, nous pourrions revenir sur des questions d'ordre général, ainsi que sur le rapport de gestion.

#### **1. Administration.**

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande au poste 110, compte 365.00 Dons, Aides et subventions, que selon le budget 2018, vous avez été plus généreux. Vous n'en avez pas profité. J'aurai aimé en connaître la raison et ainsi que votre politique de dons. Mme Rime, Syndique, précise que la Municipalité groupe toutes les demandes de subventions et de dons. Elles sont traitées, une fois par année, selon les sensibilités du moment. Nous mettons une somme d'environ 200.-, par Municipal, pour un sujet qui lui tiens particulièrement à cœur. Ensuite il y a aussi des prestations qui reviennent chaque année. Nous subventionnons des sociétés et des activités locales. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande si la Municipalité reçoit des demandes en rapport à des sociétés sportives villageoises. Mme Rime répond par l'affirmative et précise que la Municipalité examine si la société requérante a des enfants de la Commune dans leur rang. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande si les sociétés reçoivent le même montant. Mme Rime, Syndique, lui répond qu'ils reçoivent en général une centaine de

francs et ceci indépendamment du nombre d'enfants qu'il peut y avoir dans la société. Pas d'autres questions.

## **2. Finances.**

Mme Isabelle Despland, Conseillère, au poste 210, compte 380.00 Attribution provision débiteurs douteux, demande la raison d'une telle somme. Mme Véronique Grandjean, Boursière, répond que cela concerne essentiellement les impôts et nous devons en fonction de nos revenus assurer de mettre en réserve légalement cette somme de 400'000 Frs. Plus de questions.

## **3. Domaines et Bâtiments.**

Mme Isabelle Despland, Conseillère, s'étonne de l'absence de préavis au poste 351 Ancienne Gendarmerie, compte 314.00, en charge de 16901.15, concernant la réfection, d'un appartement dans les combles du dit bâtiment. Mme Isabelle Despland, Conseillère, fait remarquer que dans le rapport de gestion municipal apparaît une augmentation de loyer de cet appartement. En consultant la description de l'ouvrage, il s'agit de travaux d'entretien, il n'y a donc apparemment pas de plus-value pour cet appartement. M. Claude Rosat, Municipal, répond qu'au départ des locataires une réfection était nécessaire. Parmi celles-ci l'on peut citer, des changements de moquettes, de tapisseries, d'isolation, de Velux et de fenêtres. Ces améliorations peuvent entraîner une plus-value du logement et entraîner une augmentation du loyer. Celle-ci a été calculée par la société DOMICIM. Concernant le préavis que nous n'avons pas déposé et face à un logement vide qui doit être rénové, l'élaboration d'un préavis entraîne la perte de mois de location. Nous ne pouvions pas prévoir, au moment de l'élaboration du budget, que de tels travaux devraient être entrepris. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, fait remarquer que nous avons voté, pour cette législature, que la Municipalité avait une disponibilité de 50'000 Frs pour des imprévus et des travaux d'urgence. M. Jürg Hostettler, Président, confirme qu'en début de législature, nous avons tous voté et donné la latitude, à la Municipalité, d'engager une telle somme pour ces travaux. Plus de questions.

**4. Travaux.** Pas de questions.

**5. Instructions publiques et cultes.** Pas de questions.

**6. Police.** Pas de questions.

**7. Sécurité sociale.** Pas de questions.

**8. Services industriels.** Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre alors le débat sur les généralités des Comptes 2018 et du rapport de gestion 2018. M. François Bessard, Conseiller, demande à la page no 5, bas de page, Endettement communal, pourquoi avoir un emprunt à 1,55 %. Mme Véronique Grandjean, Boursière, lui répond qu'il s'agit d'un emprunt sur 10 ans. Nous avons pris pour politique de faire des emprunts sur cette durée.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande, à la page 8, Fonds de réserve, si il est possible de diminuer le fond de réserve, d'augmenter les liquidités afin de pouvoir effectuer des travaux nécessaires et en attente. D'autre part, pouvez-vous m'expliquer quelle est l'utilité du fonds de réserve pour travaux futurs. Mme Véronique Grandjean, Boursière, explique que les comptes collecteurs, service des eaux, déchets ménagers, CAD, sont des fonds affectés. Ils doivent être équilibrés. Concernant les fonds de réserve de l'amortissement de la dette, nous essayons chaque fois de diminuer celle-ci, elle est assez importante. Le fonds de réserve pour travaux futurs nous permet d'anticiper des

dépenses liées à des projets que nous vous présentons à travers des préavis. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande si on ne pourrait pas laisser ces fonds sur un compte courant. Mme Véronique Grandjean, Boursière, lui répond que le fonds de réserve permet de spécifier quelle est la destination d'usage de ces fonds.

M. Jacques Chollet, Conseiller, demande formellement à la Municipalité si elle inclue l'église dans l'ensemble de la problématique de l'entretien des bâtiments communaux. Si ce n'est pas le cas, il déposera une motion visant à la restauration de ce bâtiment. M. Jürg Hostettler, Président, précise que l'on parle du rapport de gestion 2018 et M. Chollet, Conseiller, émet déjà des propositions. M. Claude Rosat lui répond que nous avons déjà entrepris des démarches auprès des entrepreneurs. Nous sommes confrontés à des devis engageant des sommes considérables, car toute la structure du bâtiment est en mauvais état. M. Claude Rosat, Municipal, s'engage à le faire, mais il faudra trouver les fonds. M. Jacques Chollet, Conseiller, enregistre la volonté de la Municipalité de s'engager à effectuer ces travaux. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, propose de nous apporter une réponse lors du prochain Conseil. Plus de questions. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions. Les comptes communaux 2018 et le rapport de gestion sont acceptés par 39 voix pour et 1 voix contraire.

**Point 4. Préavis 02/2019. Demande de crédit de 1'137'307.00 TTC, subventions non-déduites, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'amélioration foncière (AF), 1<sup>ère</sup> étape.**

Mme Magali Donzé, Conseillère, lit le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte. M. Michel Freymond, Conseiller, désire savoir ce que recouvre le terme 'collecteur'. M. Eric Hostettler, Municipal, lui explique que se sont des dispositifs communaux pour collecter les eaux de drainage. Les collecteurs 1 et 3, par exemple, sont cassés et l'on peut constater lors de fortes pluies l'apparition d'étendue d'eau dans les parcelles agricoles. Plus de questions. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions. Le préavis est accepté par 38 voix pour, une voix contraire et une abstention.

**Point 5. Préavis 03/2019. Demande de financement de CHF 130'000.- pour le prolongement du périmètre de raccordement au chauffage à distance (CAD). Extension sur la route des Mousses.**

M. Philippe Juin, Conseiller, lit le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux lit le rapport de la commission des finances. Mme Magali Donzé, Conseillère, s'interroge sur la coordination des travaux sur la route des Mousses. M. Claude Rosat, Municipal lui précise que les travaux sur la route des Mousses ne sont pas terminés. En particulier le trottoir qui est concerné par ces travaux. M. Eric Hostettler, Municipal, précise que le trottoir sera réalisé au moment où le prolongement du CAD, passant sous ce trottoir, sera réalisé et que les travaux sur la parcelle 485 soient terminés. La couche finale de bitume sera posée pour parfaire la finition de ces travaux. Par contre, nous avons été surpris par le retard pris par la construction des deux immeubles. M. Paul Hützli, Conseiller, demande quelle est la réserve de puissance de chauffage actuelle du CAD et si celle-ci est suffisante. M. Claude Rosat, Municipal, répond que selon les calculs fait par un ingénieur s'occupant de notre chauffage à distance et les dispositifs dont nous disposons nous mettent à l'abri de toute surprise. Mme Isabelle Despland, Conseillère, s'interroge, à propos de la conclusion du préavis, sur la formulation 'emprunt ou liquidités courantes'. M. Claude Rosat, Municipal, répond que la Commune doit avancer

les fonds pour réaliser les travaux avant d'encaisser les taxes d'introduction. Mme Véronique Grandjean, Boursière communale, précise qu'à l'avenir cette formulation sera présente dans tous les préavis présentés au Conseil communal. Elle est pertinente pour se présenter et demander des crédits dans une banque et elle est recommandée par la Préfecture. Plus de questions. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions. Le préavis 03/2019 est accepté par 34 voix pour, 1 voix contraire et 5 abstentions.

**Point 6. Préavis 04/2019. Demande de crédit d'étude de Fr. 30'000.00 dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des Eaux-Venoge-Veyron EHVV.**

M. François Bessard, Conseiller, lit le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller, demande pourquoi certaines communes se sont retirées du projet. M. Steve Baudat, Municipal répond que l'on ne connaît pas les raisons de ces retraits. Mme Despland, Conseillère, nous informe que le préavis municipal concernant cet objet est négatif. L'économie de 30.- Frs par habitant peut être évité et le délai de deux ans posait un problème par rapport au renouvellement des Municipalités. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande comment la Municipalité se positionne pour éventuellement économiser cette somme de 30.- Frs. M. Steve Baudat, Municipal, répond que l'on peut pas les économiser. L'étude qui a été effectuée n'est plus valable. Actuellement, il faut l'actualiser. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, précise que l'étude débouchera sur une convention et un règlement. Nous connaissons alors les coûts de réalisation. M. François Bessard, Conseiller, fait remarquer que si l'on n'atteint pas la barre minimum des 8000 habitants, les crédits ne seront probablement pas distribués. M. Steve Baudat, Municipal, répond qu'effectivement si ce quota d'habitants n'est pas atteint les subventions ne seront pas octroyées. Pour la Commune de Pommaples, qui a refusé le préavis, il s'agit d'une situation particulière, car elle est déjà connectée à la station d'épuration de la Sarraz. La commune de Pommaples est donc considérée comme raccordée dans le cadre de ce projet. M. Alain Geiser, Conseiller, fait remarquer que sous la pression des subventions et des délais qui leur sont liés, on peut s'engager dans des projets qui fonctionnent mal. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous informe que l'on n'est pas dans la précipitation. En effet, ce dossier était déjà en étude avant l'année 2013. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, nous informe que l'on paye actuellement une taxe de 9.- Frs par habitant pour traiter les micropolluants et si on ne réalise pas ce projet, nous continuerons à payer cette somme. Mme Magali Donzé, Conseillère, demande si l'on sait quelle commune a déjà accepté le projet. M. Steve Baudat, Municipal, répond qu'il n'a pas les renseignements à disposition. Mme Isabelle Despland, Conseillère, fait remarquer que la multiplication actuelle des commissions intercommunales enlèvent des compétences au pouvoir législatif. Ces commissions composées de conseillers-ères communaux-ales et de municipaux-ales produiront des préavis sur lesquels les Conseils communaux auront peu d'emprise. M. Steve Baudat, Municipal, trouve l'observation pertinente. Le sujet à l'ordre du jour, de cette commission intercommunale, est de définir la forme et le volet financier de ce projet intercommunal. Le Conseil communal pourra alors se positionner quand à sa réalisation. M. Paul Hutzli, Conseiller, s'interroge si l'on a envisagé de faire une étude d'une STEP à L'Isle par rapport à un projet collectif à la Sarraz. M. Steve Baudat précise que c'est n'est pas à l'ordre du jour et que l'on va déjà réaliser l'étude intercommunale. Plus de questions. La discussion est close. Le préavis 04/2019 est accepté par 37 voix pour et 3 abstentions.

### **Point 7. Communication de la Municipalité.**

M. Eric Hostettler, Municipal, nous informe que le chemin d'accès de la compostière a été ravalé au printemps. Concernant les travaux du carrefour du Grütli, les travaux sont terminés. Nous sommes au stade des demandes de subventions cantonales. Nous avons fait l'acquisition d'un radar pédagogique et nous le testons, dans différentes zones, pour évaluer la pertinence de son emplacement. Nous avons posé des bacs à fleurs sur le pont du Morrens à Villars-Bozon. Concernant le parc naturel régional du Jura vaudois, le plan de gestion 2020-2024 a été accepté par une assemblée générale extraordinaire, à L'Abbaye, en avril dernier. Les personnes intéressées par ce plan de gestion peuvent le consulter sur le site du parc.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous informe de l'engagement au 1<sup>er</sup> mai, de Mme Danièle Jordan, secrétaire communale. Je remercie la Boursière communale, Mme Véronique Grandjean, pour son travail. Concernant les écoles, la direction, du nouvel établissement primaire Cossonay-Veyron-Venoge est assurée, depuis le 1<sup>er</sup> mars, par Mme Favez, doyenne chargée de direction. Les bureaux de la direction de cet établissement primaire sont situés, à Cossonay, au PAM. Le comité de direction, Mme Favez et son équipe, travaille pour que la rentrée prochaine se passe au mieux. Les courriers, pour les enclassements, arriveront, aux parents, à la fin de ce mois. Pour L'Isle, nous auront quatre classes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année. Nous passerons à l'horaire continu avec ces classes. Toutes les classes du haut sont concernées, Chavannes-le-Veyron, Mont-la-Ville, L'Isle et Cuarnens, jusqu'à la construction du nouveau complexe scolaire. Une UAPE de 12 places, pour les enfants de 1 à 4 ans, va s'ouvrir à Cuarnens. Les travaux du complexe scolaire des Chavannes devraient débuter en septembre. Au nom de la Municipalité, Mme Anne-Lise Rime, Syndique, remercie pour la confiance faite lors de ce Conseil et donne rendez-vous, à tous et à toutes, à la Fête du 1<sup>er</sup> Août. Mme Magali Donzé, Conseillère, demande si une UAPE de 4 à 7 ans est présente à L'Isle. Mme Anne-Lise Rime répond effectivement qu'il n'y aura pas une telle structure dans la commune. Concernant les transports d'enfants, nous n'avons pas d'information actuellement. Toutes les informations utiles seront transmises, aux parents, avec les renseignements concernant les enclassements. Mme Magali Donzé, Conseillère, fait remarquer que les votations acceptées prévoyaient la mise en place de UAPE communal déjà en 2018. Mme Magali Donzé, Conseillère, informe qu'un courrier, à ce sujet, parviendra à la Municipalité.

M. Claude Rosat, Municipal, informe le Conseil communal qu'un préavis concernant la réfection de l'Ancienne Gendarmerie, sera présenté lors du prochain Conseil.

### **Point 5. Communication du bureau du Conseil.**

M. Jürg Hostettler, Président, fait distribuer, par les Huissières, un bulletin d'inscription, pour la sortie du Conseil communal, à retourner si participation ou non. Un bulletin d'inscription sera distribué aux Conseillers-ères absentes lors de cette séance du Conseil. Nous sommes à la fin du premier semestre 2019, vous devez, pour ceux qui ne l'on pas fait, fournir les décomptes d'heures des commissions auxquelles vous avez participés. Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 9 octobre 2019.

Des remarques ont été faites sur le calendrier du Conseil communal, il est effectivement un peu serré. En cas de difficulté, vous pouvez toujours appeler le Président pour trouver une solution. Concernant l'envoi des documents pour les Assemblées du Conseil, il faut le temps de les préparer et de les distribuer, nous sommes généralement mieux, en terme de délai, que ce qui est prévu dans le règlement du Conseil communal. Concernant les commissions techniques, nous nommons les commissions. Mais c'est le

premier membre de la commission qui organise le fonctionnement de celle-ci. Les rapports des commissions techniques, vu les difficultés rencontrées, seront impérativement, pour l'avenir, rendus sous une forme imprimée et signée, puis déposés au bureau du Conseil, rue de Chabiez 1, à L'Isle. Si les délais prévus dans le calendrier des échéances du Conseil communal ne peuvent être respectés, il faut en avertir le Président du Conseil et le secrétaire. Les dates du 20 octobre et du 10 novembre 2019 sont agendées pour les élections fédérales, nous avons besoin de cinq personnes en renfort du bureau du Conseil. M. Sylvain Chenuz, Conseiller, M. Philippe Juin, Conseiller, M. Gregory Pittet, Conseiller, M. Fabian Guignard, Conseiller, se portent volontaires pour participer au dépouillement de ces élections fédérales.

#### **Point 6. Propositions individuelles.**

M. Jean Giroud, Conseiller, remercie pour l'installation des bancs sur le site de Châtel. M. Pascal Failletaz, Conseiller, remercie la Municipalité, pour les bacs à fleurs disposés sur le pont du Morrens à Villars-Bozon. M. Didier Schmidt, Conseiller, signale que le sens unique devant la poste, est utilisé comme une voie de circulation à 50 km/h. M. Eric Hostettler, Municipal, répond que le conducteur d'automobile le fait sous sa propre responsabilité et se confronte à la LCR. Nous pouvons constater que le comportement de l'automobiliste en ville ou en campagne est différent. Les contrôles policiers et les signalisations sont plus nombreux en ville. Il existe de nombreuses solutions, nous ferons des propositions pour résoudre cette situation. Mme Nathalie Clémenti, Conseillère, propose de remettre le jet d'eau en activité le dimanche. M. Steve Baudat, Municipal, répond que le problème se situe au niveau de la distribution de l'eau. Mme Nathalie Clémenti, Conseillère, propose d'installer une pompe dans le bassin pour ne pas entamer nos réserves d'eau potable. M. Steve Baudat, Municipal, propose d'étudier cette proposition. M. Paul Hutzli, Conseiller, demande si le radar pédagogique sera aussi installé à Villars-Bozon. M. Eric Hostettler, Municipal répond par l'affirmative. Mme Estelle Bernard, Conseillère, demande si les couvercles de fermeture des pompes de relevage des eaux du quartier de La Ville ne pourrait-elle pas bénéficier d'un apport artistique. M. Eric Hostettler, Municipal, répond que le projet a été abandonné, mais c'est une bonne idée. Plus de questions

M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Municipalité, la Boursière communale, les Conseillers-ères, les Huissières, le bureau du Conseil pour les tâches et travaux effectués et souhaite de bonne vacances à tous. L'assemblée est invitée à un apéritif au Grand Salon du Château de L'Isle.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 9 octobre 2019 à 20.15 heures.

La séance est levée à 22.15 heures

Bureau du Conseil Communal

Jürg Hostettler



Le Président



Daniel Pasche



Le Secrétaire